



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/43
20 février 2007



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 - 23 mars 2007

**RAPPORT AMENDÉ SUR LA CONCILIATION DES COMPTES DE 2005
(SUIVI DE LA DÉCISION 50/44(A))**

Présenté par le Trésorier

**(Le présent document est une réimpression du document soumis à la 50^e réunion,
comprenant les nouvelles informations requises par la 50^e réunion surlignées.)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Section I : Contexte

Remplacer le paragraphe 4 par ce qui suit :

4. Après la 38^e réunion et la présentation des comptes du Fonds pour l'année 2001, le Comité exécutif a demandé qu'une conciliation complète des comptes avec les rapports périodiques et les rapports financiers soit remise à la dernière réunion de chaque année (décision 38/9 (d)).

5. Toutes les agences d'exécution ont soumis leurs comptes vérifiés au Trésorier pour la période se terminant en décembre 2005.

6. Le présent document comprend quatre sections. Section I : Contexte ; Section II : Conciliation des revenus consignés dans les comptes avec les données financières contenues dans les rapports périodiques et l'inventaire des projets approuvés par le Secrétariat du Fonds ; Section III : Dépenses consignées dans les comptes et dans les rapports périodiques et Section IV : Recommandations.

Section II : Conciliation des recettes consignées dans les comptes avec les données financières contenues dans les rapports périodiques des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés par le Secrétariat du Fonds

7. Des ajustements sont proposés, soumis à la décision du Comité exécutif, afin d'être appliqués en 2006.

Données des rapports périodiques et inventaire des projets approuvés

8. Le Tableau 1 indique les données des rapports périodiques comparées à celles de l'inventaire du Secrétariat des projets approuvés.

Tableau 1

COMPARAISON ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET L'INVENTAIRE DES PROJETS APPROUVÉS (\$US)

Agence	Rapport périodique de 2005 – Total des fonds approuvés	Inventaire – Total des fonds approuvés, coûts d'appui compris
PNUD	505 244 944	505 244 944
PNUE	109 093 915	109 093 915
ONUDI	446 253 298	446 253 298
Banque mondiale	UNEP	807 774 636
Total	1 868 366 793	1 868 366 793

(Les différences mineures dues aux chiffres arrondis sont considérées comme négligeables et ne sont pas prises en considération dans ce rapport)

Approbations nettes dans les rapports périodiques et comptes des revenus de 2005 des agences d'exécution

9. Les fonds nets approuvés dans les rapports périodiques et les revenus indiqués dans les comptes de 2005 du Fonds correspondent à la même période et sont communiqués par la même agence. Toutefois, comme le montre le Tableau 2, on note des différences.

Tableau 2

DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS NETS APPROUVÉS ET LES REVENUS DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DU FONDS (\$US)

Agency	Rapport périodique de 2005 – Total des fonds approuvés, y compris les coûts d'appui	Total des revenus dans les comptes du Fonds pour 2005 (à titre provisoire, communiqué par le Trésorier)	Total des revenus dans les comptes du Fonds pour 2005 (états financiers vérifiés)	Différence entre les comptes provisoires et les rapports périodiques	Différence entre les comptes vérifiés et les rapports périodiques
PNUD	505 244 944	505 247 314	505 860 598	2 370	615 654
PNUE	109 093 915	109 585 399	109 585 399	491 484	491 484
ONUDI	446 253 298	428 113 790	447 258 881	-18 139 508	1 005 583
Banque mondiale	807 774 635	763 840 322	764 480 546	-43 934 314	-43 294 089

Note: Un résultat positif dans la dernière colonne signifie que l'agence a reçu des revenus d'un montant supérieur à ce qui est indiqué dans le rapport. Un résultat négatif signifie que l'agence a reçu des revenus d'un montant inférieur à ce qui est indiqué dans le rapport.

10. Le Tableau 3 explique les différences entre les rapports périodiques des agences et le total des revenus dans les comptes vérifiés de 2005 indiqués au Tableau 2.

Tableau 3

**EXPLICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES APPROBATIONS NETTES
INDIQUÉES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES REVENUS INDIQUÉS
DANS LES COMPTES VÉRIFIÉS DU FONDS POUR L'ANNÉE 2005 (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
Différence pour chaque agence entre les comptes vérifiés et le rapport périodique	615 654	491 484	1 005 583	-43 294 089
Billet à ordre retenu par le Trésorier au nom de la Banque mondiale (voir paragraphes 11 et 14)				46 739 582
Autres points de conciliation				
Intérêts obtenus en 2005 comptés dans les approbations de la 47 ^e réunion (voir paragraphe 17 (a))				-1 719 668
47/47(b) ajustement compensé par les intérêts acquis (voir paragraphe 17 (a))				96 680
Intérêts supplémentaires acquis en 2005, consignés dans les relevés provisoires (voir paragraphe 17 (a))		-118 127	-404 053	-237 057
Intérêts supplémentaires consignés dans les comptes vérifiés de 2005 (voir paragraphe 17 (a))	-613 285		-365 276	-640 224
Ajustements proposés devant être réalisés par le Trésorier				
Surplus de revenus comparé aux approbations de projet des rapports périodiques :				
- convenus par les agences en 2005, se rapportant aux années 2003-2004 mais pas encore mis en œuvre	-2 370			-96 680
- différences non résolues dans la conciliation 2003-2004 mais à présent acceptées (voir paragraphe 17(b))	0	-373 357		-622 257
Ajustement au chiffre rond	-1	0	-3	0
Différences non résolues				
Contribution bilatérale de la Suède consignée en tant que revenu (Intérêt s'y rapportant – voir note) (voir paragraphe 18 (a))				-225 985
Montant déduit de l'allocation de la 47 ^e réunion du Comité exécutif – frais divers 2003 et 2004. Se rapportant à l' ONUDI (voir paragraphe 18 (b))			25 528	
Montant déduit de l'allocation de la 47 ^e réunion du Comité exécutif – se rapportant à l'ONUDI. (voir paragraphe 18 (b))			7 202	
Intérêts acquis antérieurement compensés par des dépenses diverses. (voir paragraphe 18 (b))			-268 987	

11. Le billet à ordre d'une valeur de 18 779 814 \$US assigné par le Trésorier à l'ONUDI a été consigné, en accord avec les pratiques appliquées au cours des années précédentes, à la fois dans les états financiers provisoires et vérifiés de l'ONUDI pour 2005 (Référence décision 41/12). Le billet à ordre a été retenu par le Trésorier, se trouvant ainsi exclu des revenus de l'agence rapportés par le Trésorier dans sa présentation des comptes provisoires. Il faut bien rappeler qu'il s'agissait d'une pratique appliquée au cours des années précédentes. Le billet à ordre a été encaissé et les fonds remis à l'ONUDI en 2006. Il ne s'agit pas d'une différence de conciliation car elle a été à la fois enregistrée dans le rapport périodique et dans les comptes définitifs vérifiés de l'ONUDI.

12. Le billet à ordre d'une valeur de 46 739 582 \$US devait être transféré à la Banque mondiale pour les approbations de la 47^e réunion. Il n'a cependant pas été inclus dans les comptes provisoires ni dans les comptes vérifiés de la Banque mondiale, ayant été retenu par le Trésorier. Le billet n'était pas inclus dans les revenus rapportés par le Trésorier ; il a été également encaissé et les fonds ont été transférés en 2006. Il s'agit d'une différence de conciliation car les approbations qu'elle couvre sont consignées dans le rapport périodique.

13. La Banque mondiale, dans la perspective des changements des conditions d'activités du Fonds multilatéral, n'est pas trop disposée à accepter les billets à ordre assignés à la Banque, à moins que ce billet puisse être encaissé sur demande, afin d'éviter de s'engager dans des financements qui ne sont pas disponibles et d'éviter également les retards qui en résultent dans la mise en œuvre des projets.

14. Toutes les agences font part de leur extrême préoccupation concernant l'acceptation de billets à ordre avec des dates d'encaissement à long terme pour le financement des affectations courantes. Ceci est lié au changement intervenu dans les conditions d'activités du Fonds, faisant que le financement de projet est fourni sur une base annuelle plutôt que sur une base de projet, ce qui a contribué à la réduction de la marge de manœuvre des agences pour gérer un portefeuille limité. Selon la Banque mondiale, le temps pris pour l'encaissement des billets à ordre pour les approbations de la 47^e réunion a déjà entraîné des retards dans le démarrage de la mise en œuvre des projets. (Pour de plus amples références sur ce sujet, veuillez consulter le document sur les billets à ordre préparé par le Trésorier).

15. Les différences restantes entre les états financiers provisoires et vérifiés se rapportent aux revenus des intérêts communiqués par les agences.

16. À titre d'information : Il faut noter que les revenus consignés dans les états financiers vérifiés du Fonds multilatéral incorporés dans les états financiers du PNUE représentent le total des contributions, intérêts et revenus divers. Les allocations attribuées aux agences d'exécution sont initialement consignées comme des avances. Les dépenses des agences d'exécution sont enregistrées chaque année lorsqu'elles sont communiquées et compensées par ces avances.

17. Autres objets de conciliation :

(a) Les intérêts acquis **avaient** été communiqués par les agences en tant qu'élément total de leurs revenus à la date du 31 décembre 2005 mais non déduits des approbations de 2005. **À l'exception des intérêts supplémentaires consignés dans les États financiers vérifiés de 2005, qui feront l'objet d'ajustements en 2007, ceux-ci ont été maintenant déduits en 2006.**

(b) Le surplus de revenus pour les approbations de projets représentent les fonds que les agences ont accepté de restituer au Fonds multilatéral par rapport aux approbations de la réunion actuelle.

18. Différences non résolues :

(a) Le problème du retrait de la contribution bilatérale de la 29^e réunion du Comité exécutif a été soulevé par la Banque mondiale. Cette dernière a expliqué qu'il s'agissait d'une transaction de longue durée et qu'il n'était pas possible de faire un ajustement à ce moment-là. La Banque demande donc que ceci reste un point de conciliation jusqu'au décaissement total lié au projet. Cette demande s'explique par le fait que, la contribution bilatérale ayant été transférée au principal Fonds d'investissement de l'ozone de la Banque, les intérêts acquis seront inclus dans le total des revenus des intérêts et retenus dans ce Fonds. **Le** gouvernement de la Suède a récemment renouvelé à la Banque son acceptation que l'intérêt portant sur la contribution revienne au Fonds

(b) L'ONUDI a confirmé par lettre qu'elle se conformerait à la décision 48/38(b) en affectant pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2005 les revenus divers/(frais) et les réévaluations liées au change, d'un montant de 361 966 \$US, soit à des coûts de projet soit à des coûts administratifs. L'ONUDI propose de faire porter 107 048 \$US sur ses coûts administratifs et d'affecter 254 918 \$US à des coûts de projets. L'ONUDI a fourni au Secrétariat la liste des projets qui pourraient absorber ces coûts. L'ONUDI a également expliqué que les 268 987 \$US décrits en tant qu'« intérêts acquis précédemment compensés par des dépenses diverses » représentent le total déduit des revenus d'intérêt à la date du 31 décembre 2002. Il est prévu que les différences de 25 528 \$US et 7 202 \$US qui se rapportent à cette question soient résolues dans ce processus. Comme les états financiers de l'ONUDI de la période biennale 2004-2005 ont été clôturés, les écritures comptables seront réalisées en 2007 et seront ensuite conciliées en 2008.

Section III : Dépenses consignées dans les comptes et les rapports périodiques

19. Le Tableau 4 présente les différences entre le total des dépenses communiqué au **Trésorier** dans les comptes de 2005 du Fonds et le montant des fonds décaissés et des fonds engagés communiqué au Secrétariat du Fonds dans les rapports périodiques annuels des agences d'exécution pour la période allant de 1991 à 2005.

Tableau 4

DÉPENSES (\$US)

Colonne No.	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Fonds décaissés, coûts d'appui compris	Fonds engagés, coûts d'appui compris	Total cumulatif des dépenses	Total cumulatif des dépenses communiqué au Trésorier*	{{(3)-(4)}
			{{(1)+(2)}		(Voir Note)
PNUD	403 303 069	3 149 960	406 453 029	401 845 864	4 607 165
PNUE	84 721 706	5 163 141	89 884 847	90 089 359	-204 512
ONUDI	349 926 249	26 742 785	376 669 034	376 781 189	-112 155
Banque mondiale	673 246 205	130 510 444	803 756 649	678 461 267	125 295 382

Note : Un résultat positif dans la dernière colonne signifie que le montant des dépenses indiqué dans le rapport périodique est supérieur à celui indiqué dans les comptes du Fonds. Un résultat négatif signifie que le montant des dépenses indiqué dans le rapport périodique est inférieur à celui indiqué dans les comptes du Fonds.

* Selon les dossiers du Trésorier.

20. Le Tableau 5 récapitule les différences entre les dépenses communiquées dans les rapports périodiques des agences et les comptes du Fonds.

Tableau 5

**RAISONS DES DIFFÉRENCES ENTRE LES DÉPENSES COMMUNIQUÉES DANS
LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET CELLES COMMUNIQUÉES DANS LES
COMPTES DU FONDS (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
Différence entre les comptes de l'agence et les rapports périodiques de l'agence	4 607 165	-204 512	-112 155	125 295 382
Fonds affectés pour couvrir les engagements administratifs de 2006 et 2007 (voir paragraphe 21)	-4 495 379			
Épargnes sur des obligations de la période biennale précédente pas encore créditées dans le rapport périodique (voir paragraphe 22)	-68 300			
Ajustements pour des projets non-MFL devant être corrigés par le PNUD dans l'état financier de 2006 (voir paragraphe 23)	-14 432			
Ajustements de soldes de fonds dans l'état financier n'ayant pas directement un impact sur les dépenses (voir paragraphe 24)	-29 054			
Ajustements des dépenses à effectués dans le rapport périodique de 2006 (voir paragraphe 25)			44 704	
Dépenses diverses devant être l'objet d'ajustements de la part des agences en 2007 (voir paragraphe 25).		60 556	77 086	

Réduction des dépenses entre les états financiers provisoires et vérifiés (voir paragraphe 25)			-9 635	
Fonds engagés pour des projets approuvés devant être encore décaissés (voir paragraphe 26)				-130 510 444
Décaissements aux Comptes spéciaux de l'agence pas encore versés aux bénéficiaires à la date du 31 décembre 2005 (voir paragraphe 26)				5 215 062
Différence dans les coûts d'appui de programme en cours d'examen par le PNUE (voir paragraphe 27)		143 956		
	0	0	0	0

21. La somme de 4 495 379 \$US représente les fonds affectés par le PNUD pour couvrir les engagements administratifs de 2006 et 2007. Bien que considérée comme acquise et communiquée dans le rapport périodique, elle n'était pas encore décaissée selon les états financiers de 2005.

22. La somme de 68 300 \$US, représentant des épargnes sur des obligations de la période biennale précédente, n'est pas répertoriée par le PNUD dans le rapport périodique mais consignée dans les états financiers au niveau des fonds. Ces épargnes auront pour effet net une augmentation de la balance des fonds.

23. La somme de 14 432 \$US résulte de crédits incorrects pour des projets n'étant pas ceux du Fonds multilatéral, corrigés par le PNUD dans les états financiers de 2006.

24. Les ajustements de soldes de fonds de 29 054 \$US par le PNUD n'ont pas un impact direct sur les dépenses et ne sont donc pas répertoriés par projet dans le rapport périodique.

25. Les dépenses diverses devant être ajustées en 2007 représentent les revenus/(frais) que le PNUE et l'ONUDI ont accepté de classer comme frais divers dans leurs comptes de 2007. Le montant définitif pour l'ONUDI en 2005 était de 67 451 \$US (77086 \$US moins 9 635 \$US) tandis que PNUE communiquait un montant de 60 556 \$US.

26. La différence de 125 295 382 \$US entre les comptes de 2005 et le décaissement, plus le financement engagé, apparue dans le rapport périodique de la Banque pour 2005 est due à deux raisons. Tous les fonds pour un projet sont engagés dès qu'il y a un accord avec le bénéficiaire. Toutefois, en accord avec les procédures de comptabilité de la Banque, les fonds engagés ne sont pas comptés comme décaissements et ne sont pas inclus dans les états financiers vérifiés de 2005. Les chiffres de décaissement des rapports périodiques sont pour la plupart des chiffres communiqués à la Banque par ses agents financiers alors que les dépenses dans l'état financier représentent les fonds sortant de la Banque et versés sur des comptes spéciaux (et par la suite allant au bénéficiaire). À un moment donné, le niveau total des dépenses est plus élevé dans les comptes que dans le rapport périodique du fait du décalage entre le décaissement vers des comptes spéciaux et le décaissement destiné au bénéficiaire.

27. Le PNUE avait indiqué qu'il avait besoin de plus de temps pour déterminer en détail les projets auxquels s'appliquaient les coûts d'appui de programme. Le PNUE actualisera son rapport sur cette question.

28. Conformément à la décision 49/9 (f) du Comité exécutif qui demandait au PNUD de rendre compte à la 50^e réunion du Comité exécutif sur le statut des dépassements, le PNUD a présenté un tableau reflétant l'état actuel des dépassements, joint à l'Annexe 1 de ce présent

rapport. Le PNUD a indiqué que des ajustements ont été réalisés dans les comptes de 2006. Le rapport périodique et l'état financier de 2006 refléteront donc ces ajustements dans les dépenses.

Section IV : Recommandations

29. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note :
 - (i) de la conciliation des comptes de 2005 présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/43
 - (ii) de l'état actualisé des dépassements rapportés par le PNUD et de l'annexe jointe, notant qu'en dépit des progrès réalisés, des explications supplémentaires s'avèrent toujours nécessaires.
 - (iii) des ajustements suivants demandés, réalisés par le Trésorier : 2 370 \$US pour le PNUD, 373 357 \$US pour le PNUE ainsi que 96 680 \$US et 622 257 \$US pour la Banque mondiale.